Code de pratique sur les trousses de premiers soins

Des modifications à la partie 5 – Premiers soins du Règlement sur la santé et la sécurité au travail (SST) des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont entrés en vigueur le **1er janvier 2021 aux Territoires du Nord-Ouest** et le **12 février 2021 au Nunavut**.

Ces modifications sont apportées pour assurer la conformité aux nouvelles normes de sécurité canadiennes, créées pour harmoniser les pratiques en matière de secourisme en milieu de travail partout au Canada.

Qu'est-ce que cela signifie?

Les employeurs devront actualiser leurs trousses de premiers soins afin de répondre aux exigences du Règlement sur la SST modifié et à la norme Z1220-17 de l'Association canadienne de normalisation (CSA).

Où trouver de plus amples renseignements?

La version révisée du Règlement sur la SST peut être consultée sur le site Web de la CSTIT. Pour faciliter la transition, la CSTIT a également élaboré le **Code de pratique sur les trousses de premiers soins**.

Que contient le code de pratique sur les trousses de premiers soins?

- Exigences minimales établies en fonction de la catégorie de trousses et du nombre de travailleurs
- Renseignements sur les contenants des trousses
- Directives concernant l'évaluation des risques liés aux premiers soins

Une évaluation des risques liés aux premiers soins est-elle importante?

Oui. Les directives fournies dans le code de pratique pour évaluer les risques liés aux premiers soins aideront les employeurs à déterminer :

- la quantité et le type de trousses de premiers soins nécessaires;
- le nombre et le niveau de formation des secouristes nécessaires sur le lieu de travail.

En quoi consiste l'évaluation des risques liés aux premiers soins?

Il existe trois types de trousses de premiers soins : personnelle, de base et intermédiaire. Celles-ci sont ensuite divisées en catégories : petites, moyennes et grandes.

Vous pouvez sélectionner les trousses dont a besoin votre entreprise, selon les annexes du Règlement sur la SST ou le code de pratique, si vous connaissez le niveau de risque d'un milieu de travail.

Risque = la probabilité ou gravité d'une blessure ou maladie

- **Faible** – faible gravité ou probabilité de préjudice
- **Modéré** – incidence modérée du préjudice subi
- **Élevé** – gravité élevée du préjudice, s'il se produit

D'autres changements à souligner?

- Modifications aux définitions
- Améliorations au système de classification
- Modifications mineures au contenu des trousses de premiers soins

Quel est l'échéancier?

Une période de transition d'un an, jusqu'au 1er janvier 2022 aux Territoires du Nord-Ouest et jusqu'au 12 février 2022 au Nunavut, permet aux fournisseurs et aux employeurs d'actualiser leurs trousses de premiers soins, puis de les utiliser.

Téléchargez l'App SST dès aujourd'hui!

Dispositions législatives pertinentes

Modification aux Règlements sur la SST des T.N.-O. et du Nunavut concernant les premiers soins
CSA Z1220-17 Trousse de secourisme en milieu de travail
CSA Z1210-17 Formation en secourisme en milieu de travail : Management de la qualité – Lignes directrices pour la formation